

qu'ils regardaient, de la part d'un laïque, comme un dessein chimérique et extravagant. Ils jugèrent que pour répondre aux ordres de DIEU il devait appeler à la Flèche les hospitalières de Saint-Augustin de Dieppe ou celles de Vannes (1).

(1) *Histoire de l'Institution de la Congrégation des hospitalières de St-Joseph*, p. 11.

Avant de faire aucune invitation à ces filles, il était nécessaire d'avoir une maison où elles pussent se loger et soigner les malades. Il n'existait alors à la Flèche qu'un petit hôpital qui tombait en ruines, appelé *l'aumônerie de Sainte-Marguerite*, du nom de la sainte à qui la chapelle était dédiée (2). Cet établissement n'avait ni ressources pour faire subsister des hospitalières, ni même de bâtiment pour les recevoir (3). Il ne jouissait alors que de cinquante écus de revenu, et le soin des malades, qu'on y recevait en très-petit nombre, était confié à trois filles servantes, qui même étaient obligées d'aller faire la quête par la ville pour se procurer les choses de première nécessité (4).

1634.

V.
Aumônerie de la Flèche.
M. de La Dauversière y fait construire une chapelle en l'honneur de saint Joseph.

(2) *Décret d'érection de la communauté des Filles de St-Joseph*, du 19 octobre 1643 ; *archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche*.

(3) *La vie de M^{re} de Meleun*, in-8°, par Joseph Grandet, 1687, p. 133.

(4) *Mémoire et remarques pour servir de réponse, etc. ; manuscrits de la Flèche*.

C'était cependant cette pauvre maison qui devait être le berceau du nouvel institut, et DIEU, pour préparer de loin l'accomplissement de ses desseins, avait voulu que les administrateurs de l'aumônerie de Sainte-Marguerite fussent alors M. de La Dauversière lui-même et son frère, M. de Boistaillé. M. de La Dauversière songea d'abord à mettre en crédit dans ce lieu le culte envers saint Joseph, qui devait